

Comment l'Union Européenne agit-elle pour protéger les littoraux de la montée des eaux ?

Selon le GIEC la température mondiale a augmenté de 1,43°C depuis la révolution industrielle. L'augmentation de température engendre une fonte des glaces responsable de la montée globale du niveau des océans. Elle pourrait atteindre 1,10 m en 2100. Les tempêtes, les inondations côtières et la raréfaction des sédiments transportés par les fleuves accentuent le phénomène avec pour conséquence le retrait du trait de côte et la salinisation des sols.

Des mesures d'adaptation efficaces ?

Diverses mesures d'adaptations sont envisagées, allant de la digue à l'aménagement de zones tampons, jusqu'à la relocalisation de la population vivant près des côtes. En Occitanie le programme SOLTER- Solidarité territoriale et résilience à la submersion marine-œuvre en faveur de la relocalisation d'un linéaire côtier de 3 km entre Valras et Vendres, comprenant 500 maisons, 1500 appartements et 80 commerces. Ces mesures restent cependant d'une efficacité limitée sans une réduction forte des émissions de gaz à effet de serre, qui devient indispensable pour minimiser les effets néfastes du changement climatique sur les zones côtières.

Comment l'UE agit-elle ?

Au niveau européen des initiatives ont été prises pour faire face à ce problème, dont la recommandation de 2002 sur la gestion des espaces côtiers. Le « Pacte vert » de la commission Européenne vise à créer une société voulant faire face au changement climatique d'ici 2050. En 2022, sous la présidence française de l'Union Européenne, une conférence portant sur l'adaptation des côtes au changement climatique a réuni les « Agences littoral d'Europe et de Méditerranée, et les autres parties prenantes en développant des réflexions et stratégies sur l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique ». Cette réunion a réaffirmé les engagements Européens dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Ces engagements se précisent dans le financement de différents fonds et projets. Le programme LIFE, son principal instrument pour l'environnement et la sauvegarde de la nature, est doté de 5.4 Md€ pour 2021-2027, mais seuls 905 M€ sont pour l'adaptation au changement climatique, soit 130 M€/an ou 0.09 % du budget européen global (150 Md€/an).

Un budget sûrement insuffisant pour faire face au défi de la montée des eaux.